



Quelle sanction pour avoir démoli partie de mur mitoyen

Par lolitata

Bonjour,

suite à l'achat de sa maison, mon compagnon a été amené à démolir une partie du mur mitoyen car ce dernier était susceptible de tomber / notre voisin avait contesté les faits sans remarque particulière / ce jour, nous avons reçu un avis de passage des assurances de notre voisin pour déclaration de sinistre ainsi qu'une mise en demeure de cesser tous travaux sur le mur ou de le remettre en état /

mon ami souhaite rebatir le mur avant le passage de l'expert / qu'en pensez-vous ? de plus, quels sont les risques encourus en l'état ? l'avocat que nous avons consulté nous avait assuré que le risque majeur était de devoir reconstruire le mur ?

si vous avez une expérience similaire ou un conseil à nous donner, cordialement, lolitata